



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Projet de métro transfrontalier Nice-Monaco-Menton-Vintimille

Question orale n° 472

Texte de la question

Mme Alexandra Masson interroge M. le ministre des transports sur le projet d'un métro transfrontalier qui pourrait relier les villes de Nice, la principauté de Monaco, Menton dans sa circonscription législative, et Vintimille en Italie. Évoqué pour la première fois en octobre 2020 par le gouvernement monégasque, ce projet permettrait de transporter les 60 000 salariés français et italiens qui se déplacent quotidiennement en principauté de Monaco depuis la métropole Nice-Côte d'Azur, l'agglomération de la Riviera française et la province d'Imperia en Italie en aller et retour. Alors que les dysfonctionnements de la ligne TER Sud entre Nice et Vintimille sont récurrents, ce métro permettrait une liaison sûre, fréquente et régulière pour ces dizaines de milliers de voyageurs. Alors que le Prince souverain de Monaco a affirmé le 17 novembre 2025 qu'un tel projet, voulu par la Fédération des entreprises monégasques et les élus du Conseil national de Monaco, « ne peut se faire qu'avec la France en partenaire essentiel », elle souhaitait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

MÉTRO TRANSFRONTALIER NICE-VINTIMILLE

M. le président . La parole est à Mme Alexandra Masson, pour exposer sa question, no 472, relative au métro transfrontalier Nice-Vintimille.

Mme Alexandra Masson . Monsieur le ministre, c'est un fait que plus personne ne peut ignorer : dans mon département, l'axe Nice-Monaco-Menton-Vintimille est totalement asphyxié. Les trois corniches et l'autoroute A8 sont saturées ; la ligne de train express régional (TER) SNCF, qui est la seule alternative, reste trop fragile. Grèves, accidents, bagages abandonnés, chutes de roches, interruptions régulières du trafic : chaque jour, des milliers de salariés vivent leur trajet comme une loterie. Pourtant, 57 000 Français vont travailler à Monaco, où les créations d'emplois ne cessent d'augmenter : on en prévoit 80 000 d'ici à 2030. Si nous ne prenons pas la mesure de l'urgence, tout l'est des Alpes-Maritimes perdra en attractivité, en dynamisme et en qualité de vie.

En 2020, le gouvernement monégasque a lancé un projet d'avenir : un métro automatique, électrique et souterrain. Ce projet est capable de réduire massivement les émissions de CO₂, de fiabiliser les temps de parcours et de sécuriser l'accès aux pôles d'emploi. Il est soutenu par les entreprises monégasques et les élus du Conseil national de Monaco. Il est très attendu par les salariés qui vivent chaque jour l'enfer des transports. Mieux encore, monsieur le ministre, c'est un projet transfrontalier stratégique à la croisée de trois États – la France, la principauté de Monaco et l'Italie. Il est adapté à l'échelle de notre bassin de vie.

Le 17 novembre, le prince Albert II de Monaco a rappelé avec clarté qu'un tel projet ne pouvait être envisagé qu'avec la France. C'est pourquoi les déclarations du ministre des transports parues dans la presse, qui visent à enterrer ce projet, ont été profondément décevantes. Elles ont aussi été mal perçues par la population. Monsieur le ministre, par définition, un métro souterrain n'a pas besoin d'être enterré : il l'est par nature ! (*Sourires.*)

La France étend actuellement ses lignes de métro automatisées, propres et résilientes : ainsi la ligne 14 a-t-elle

été prolongée jusqu'à l'aéroport d'Orly. Nous savons que cette technologie est fiable, rapide et efficace et, surtout, moins vulnérable que le ferroviaire de surface. Dans ces conditions, pourquoi s'obstiner à compter uniquement sur un TER dont chacun connaît les limites ? Pourquoi renoncer avant même d'avoir étudié sérieusement les faits et les chiffres ? Pourquoi priver notre magnifique territoire d'une solution qui fonctionne ailleurs ?

Monsieur le ministre, nous avons besoin d'une vision, pas d'une reculade ou d'un renoncement ; nous avons besoin d'un gouvernement qui ouvre les options au lieu de les fermer, qui ose penser à 5, 10 ou 15 ans plutôt qu'à l'horizon de quelques mois. Ainsi que la principauté de Monaco vous y a invités, je vous demande à mon tour solennellement de lancer une étude : ne tournez pas la page avant que de l'avoir lue ! Donnons-nous les moyens de mener une politique ambitieuse et stratégique, d'arbitrer ensemble sur pièces, de manière rationnelle, dans l'intérêt général. Ce métro est une nécessité stratégique pour les salariés, l'économie, l'environnement. Il est crucial pour l'avenir de notre bassin de vie doublement transfrontalier, ce qui est exceptionnel à l'échelle de notre territoire. Pour que nos enfants puissent nous remercier plus tard, ne laissons pas passer cette chance !

M. le président . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie . Je vous réponds au nom du ministre des transports, Philippe Tabarot, qui, pour être élu de ce département, connaît bien le projet de liaison rapide transfrontalière de type métro entre Nice, la principauté de Monaco, Menton et Vintimille. Vous le savez, le gouvernement croit aux grands projets – il l'a démontré – mais il est pragmatique.

Dans le cas d'espèce, des solutions existent ou seront rapidement mises en œuvre au bénéfice des près de 60 000 travailleurs pendulaires dont vous venez de parler. Depuis décembre 2024, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a renforcé les services du TER en ajoutant un train par heure entre Cannes et Menton dans chaque direction, de sorte qu'un train circule désormais toutes les quinze minutes, soit une augmentation de capacité de 30 %. La principauté de Monaco participe à renforcer l'offre actuelle : elle règle 8 millions d'euros par an pour sa desserte et investit 40 millions pour la mise en service de deux rames supplémentaires en 2027.

À moyen terme, en coopération avec les collectivités territoriales, l'État soutient un projet de navette azuréenne dans le cas de la phase 2 de la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur. Grâce à d'importants investissements dans les infrastructures existantes, ce projet accroîtra fortement la desserte de Monaco en offrant deux trains supplémentaires lors des heures de pointe entre Cannes et Menton, soit six trains par heure dans chaque sens, dont quatre roulant jusqu'à Vintimille.

En outre, le projet de Haute Performance Marseille-Vintimille (HPMV) prévoit le déploiement de standards européens de signalisation sur la ligne ferroviaire existante de manière à augmenter la régularité et la robustesse de circulation sur cette ligne : le tronçon azuréen sera concerné fin 2028.

Monaco développe également des solutions complémentaires, telles que le couplement d'un parking au relais de la Brasca avec une liaison ferroviaire. La principauté participe aux études du service express régional métropolitain (Serm) Azur, le RER régional.

Un ensemble de solutions pragmatiques et rapides répondront ainsi aux besoins des travailleurs transfrontaliers, dont vous vous faites l'écho.

M. le président . La parole est à Mme Alexandra Masson.

Mme Alexandra Masson . S'il est exact que le ministre des transports est issu des Alpes-Maritimes, les acteurs locaux connaissent hélas tous par cœur le discours que vous venez de tenir en son nom. Actuellement, un train circule toutes les quinze minutes et, avec l'aide de la région et de l'État, nous passerons d'ici dix ans à une rame toutes les cinq minutes. Mais cela restera insuffisant.

M. le président . Merci de conclure, madame la députée.

Mme Alexandra Masson . Monsieur le ministre, vous avez loué le pragmatisme du gouvernement : soyez pragmatique et engagez une étude avec la principauté de Monaco !

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Masson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 472

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#)

Réponse publiée le : 10 décembre 2025, page 10836

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [2 décembre 2025](#)